Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 040-214000044-20231117-D11DU171123-DE

Nombre de Conseillers :	
En exercice	19
Présents	**14**
Pouvoirs	**5**
Absent	**0**
Votants	14+5
Pour	19
Contre	0
Abstentions	0

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 17 novembre deux mille vingt-trois,** le Conseil Municipal de la Commune d'ANGRESSE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie à 19h30, sous la présidence de Monsieur SARDELUC Philippe, Maire d'ANGRESSE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10.11.2023

14 PRESENTS : M. SARDELUC Philippe, M. DUPIN Jean-Pierre, Mme POUDENX Murielle, M. CANTIN Joël, Mme ROULLET Sylvie, M. BOULON Patrick, Mme MARTINE Elisabeth, Mme BRUN Sabine, M. JOUATEL Johan, Mme PARACHOU Caroline, M. DAGNAN Jean-Michel, Mme PEIXOTO Sandrine, M. HOURDILLÉ Patrice, M. LEONARD Michel.

5 POUVOIRS : Mme DEVAUD Dominique à M. BOULON Patrick, M. CHESNEAU Christophe à M. DUPIN Jean-Pierre, Mme BLANGY Charlène à Mme PARACHOU Caroline, M. LARGENTON Jean-Christophe à Mme MARTINE Elisabeth, Mme SUHUBIETTE Christine à Mme ROULLET Sylvie.

Secrétaire de séance : MME Sabine BRUN.

Délibération n° 11 : Fixation des tarifs de location des salles municipales à compter du 1er janvier 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,
Madame Murielle POUDENX adjointe aux finances rappelle que la dernière révision des prix de location des salles communales date de 2016.
La délibération du 17 septembre 2021 acte les conditions règlementaires de mise à disposition des salles communales, fixe le montant des cautions pour les associations et les particuliers, ainsi que la tarification du matériel suivant : tables, bancs, chaises.

A cet effet Mme POUDENX rapporte que la commission finances s'est réunie le 4 octobre 2023.

Compte tenu de l'augmentation des tarifs de l'énergie, de l'augmentation des coûts d'entretien et de l'utilisation de plus en plus fréquente des deux salles communales ; la salle des fêtes et la salle amaniou, il est proposé de revoir les tarifs de location de ces salles.

Il est donc proposé d'instituer les nouveaux tarifs définis ci-après à partir du 1er janvier 2024 :

- Salle des fêtes : 300 €
- Salle Amaniou : 200 €

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs de location tels que :

SALLES COMMUNES	LOCATION
AMANIOU	200
SALLE DES FETES	300

Envoyé en préfecture le 20/11/2023
Reçu en préfecture le 20/11/2023
Publié le
ID : 040-214000044-20231117-D11DU171123-DE

- **DECIDE** que ces tarifs seront applicables à compter du 1er janvier 2024.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de cette décision.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Pau à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Outre l'envoi sur papier ou dépôt sur place, le tribunal administratif de Pau pourra être saisi par requête déposée via le site www.telerecours.fr.
Fait et délibéré les jours, mois et ci-dessus,

Extrait certifié conforme.

ANGRESSE, le 20.11.2023

Le Maire,

Philippe SARDELUC.

Publiée le 20.11.2023